

# Rwanda : des militaires français accusés de viols Est-ce possible ?

Quelle nouvelle !!!! Nous qui pensions que la grande muette\* défendait la patrie des droits de l'homme et subsidiairement ceux des femmes. Nous sommes presque étonnées.

## De quoi s'agit-il ?

En 1994, en 3 mois, des Hutus opposés au gouvernement génocidaire et 1 million de Tutsis sont exterminés. Un génocide, encore un.

Le 22 juin 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU vote une résolution permettant à l'Etat français de réaliser une opération militaro-humanitaire : l'opération Turquoise. Il s'agissait, officiellement, de créer une zone humanitaire sûre afin de « protéger les populations » contre la guerre. Mais pas contre le génocide ?

En fait **cette opération a surtout protégé les génocidaires hutus et le génocide des Tutsis a continué, et les viols aussi**. C'est dans cette zone humanitaire sûre, organisée par les militaires français, que se trouvait le camp de réfugiés de Nyarushishi dans lequel des viols ont été commis et où notre vaillante armée serait mise en cause ?

## Qui a osé ?

**Des femmes Tutsies qui accusent certains militaires français de « crime contre l'humanité » et de « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité »**. Après des heures d'auditions au tribunal aux armées, ces plaintes ont été considérées comme recevables malgré un appel du parquet en mai 2010 refusant celles-ci, appel rejeté en octobre 2010. **Les dossiers sont en cours d'instruction.**

Et pourtant nos militaro-humanitaires se défendent. Le charmant colonel Tauzin trouve « merveilleux qu'une mère vende son corps pour nourrir ses enfants » et le général Lafourcade, le monsieur Loyal\* de Turquoise, affirme « il n'y a pas eu de faute grave, de viols collectifs ». Le discours est bien rôdé.

Les viols pendant les guerres et les génocides sont des armes contre les femmes. En était-il autrement pendant le génocide au Rwanda ?

## Petites précisions

\*Surnom donné à l'armée pendant la grande boucherie de 1914 à cause de la censure militaire. Ce surnom a paraît-il disparu en 1945. Restent le droit de réserve et le secret défense.

\*Dans le monde du cirque, Monsieur Loyal est le maître de la piste, le chef d'orchestre des numéros, particulièrement des entrées des clowns.

**Solidarité avec les femmes qui ont porté plainte afin que les auteurs de ces crimes soient sanctionnés !**

**Non à l'impunité des viols au Rwanda !**

**Collectif de solidarité avec les femmes Tutsies qui ont porté plainte pour viol contre des membres de l'armée française, 30 octobre 2013**

Visitez notre site : <http://contreviolsrwanda.info/>

Envoyez-nous un mail : [nonalimpunitedesviolsaurwanda@yahoo.fr](mailto:nonalimpunitedesviolsaurwanda@yahoo.fr)

## **Des femmes tutsies portent plainte pour viol contre des militaires français ! Solidarité !**

### **Appel à soutien financier**

Au Rwanda en 1994, en 3 mois, des Hutus opposés au gouvernement génocidaire et 1 million de Tutsis sont exterminés.

Le 22 juin 1994, le Conseil de Sécurité de l'ONU vote une résolution permettant à l'Etat français de réaliser une opération militaro-humanitaire : l'opération Turquoise.

Il s'agissait, officiellement, de créer une zone humanitaire sûre afin de « protéger les populations » contre la guerre.

Cette opération a surtout eu pour résultat de protéger les génocidaires Hutus et le génocide des Tutsis a continué.

C'est dans cette zone humanitaire « sûre » organisée par les militaires que se trouvaient les camps de réfugiés de Nyarushishi et Murambi et les femmes tutsies qui portent plainte pour viol.

Les plaintes sont recueillies en 2004 mais c'est en 2010 après des heures d'audition au Tribunal des Armées que ces plaintes sont considérées comme recevables malgré un appel du Parquet.

Les militaires mis en examen sont accusés de « crime contre l'humanité » et de « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité ».

L'instruction est toujours en cours au Pôle Génocide et Crimes contre l'Humanité du Tribunal de Grande Instance de Paris.

C'est une lutte de longue haleine contre l'impunité. Et cela coûte beaucoup d'argent (avocate, voyages pour se présenter aux audiences en France, survie quotidienne ...).

## **Leur combat contre l'impunité est aussi le nôtre ! Soyons solidaires financièrement et en informant sur leur lutte.**

.....

**Regardez cette vidéo, un texte magnifique et clair d'Annie Faure, médecin qui soutient les plaignantes et qui a recueilli leurs plaintes :**

<http://contreviolswanda.info/spip.php?article30> ou

<http://www.dailymotion.com/fr/relevance/search/annie+faure%2C+la+cabane+aux+f%C3%A9es/1#video=xmwd2d>

**Informations pratiques pour le soutien financier :**

<http://contreviolswanda.info/spip.php?article24>

**Vidéo de l'une de nos mobilisations :**

<http://www.youtube.com/watch?v=YH9qgeTwXlk> ou

<http://contreviolswanda.info/spip.php?article62>

**Collectif de solidarité avec les femmes Tutsies qui ont porté plainte pour viol contre des membres de l'armée française, 30 octobre 2013**

Visitez notre site : <http://contreviolswanda.info/>

Envoyez-nous un mail : [nonalimpunitedesviolswanda@yahoo.fr](mailto:nonalimpunitedesviolswanda@yahoo.fr)